

## Esclavage noir en France méridionale et courants de traite en Afrique

Charles Verlinden

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Verlinden Charles. Esclavage noir en France méridionale et courants de traite en Afrique . In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 78, N°77-78, 1966. Yves Renouard : L'homme et l'œuvre. pp. 335-343;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1966.5048>

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1966\\_num\\_78\\_77\\_5048](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1966_num_78_77_5048)

---

Fichier pdf généré le 16/09/2018

# Esclavage noir en France méridionale et courants de traite en Afrique

Au bas Moyen âge, l'esclavage en Roussillon, en Languedoc et en Provence est presque exclusivement alimenté par la traite<sup>1</sup>. Les captifs noirs y apparaissent dans la documentation à l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mais plus souvent au XV<sup>e</sup>.

En 1398, le 16 mai, un nommé Bertrand Silvestre d'Apt, mandataire du noble Raymond de Pauta de la même ville, vend à Jean Chambarel, apothicaire, et à sa femme, une noire de 21 ans pour 30 florins<sup>2</sup>. D'après un acte passé le 12 avril 1452 par le notaire Antoine Odoul de Marseille, une négresse autrefois musulmane (*maura*), mais baptisée puisqu'elle s'appelle Marguerite, est vendue par un marchand génois, bourgeois de Marseille et appelé Salmoniga, à un boucher du grand port provençal au prix de 80 florins<sup>3</sup>. Et voici un homme noir également baptisé. Le 30 décembre 1453 Johannes Rus de Bilbao (Bilbaut) et Johannes Sanchii de Astoytia en Biscaye, l'un « *botinerius* », l'autre « *scribanus* » d'une baleinière biscayenne se trouvant dans le port de Marseille, vendent à Petrus Astruc, de cette ville, un maure noir « *de Monte de Barchis* » de 14 ans, avec tous ses vices, pour 50 florins de 32 petits réaux de monnaie courante<sup>4</sup>. Les Monts de Barca désignent la péninsule du même nom en Cyrénaïque, où aboutissaient les caravanes sahariennes.

De même, en 1457, Guilielmus Fiasserani, de Monaco, patron d'une galiote, cède à Andreas Pellegrini, marchand de Marseille, un esclave noir des Monts de Barca, baptisé et âgé de 30 ans. Il a été pris à Majorque par une galère de Catalan de Grimaldi, seigneur de Monaco, et est vendu 50 florins de monnaie courante<sup>5</sup>. Il s'agit évidemment d'un nègre qui était déjà esclave aux Baléares et qui, à la suite d'un avatar de la guerre de course, change de résidence et de maître. Un autre noir

1. C. Verlinden, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. I. *Péninsule Ibérique, France* (Univ. de Gand. Trav. de la Fac. des Lettres, n° 119, 1955), pp. 748 sqq.

2. Archives des Bouches-du-Rhône (A.B.R.), Not. P. Calvin, n° 51, f° 32.

3. A.B.R. Fonds Doat, 375 E, n° 14, f° 32 v°.

4. A.B.R. Fonds Latil, Not. Honoré Serrallier, n° 93, f° 114.

5. A.B.R. Not. P. Serrallier, n° 11, f° 54 v°.

baptisé a également gagné le Midi de la France par les Monts de Barca. Le 1<sup>er</sup> février 1446, Louis Vassal, marchand marseillais, le vend à Nicolas et Fouquet de Cays, gentilshommes d'Arles, qui le payent 110 setiers de tuzelle. Il est âgé de 15 à 16 ans et qualifié de « *sclavum sive servum et emptitium nigrum*<sup>6</sup> ». En 1465, le 21 janvier, Gabriel Valtenellus, tailleur de Barcelone, cède à André Morlani de Marseille, un noir des Monts de Barca, appelé Jean et donc baptisé. Il n'a qu'onze ans et est « *sanum visus vel auditus, non claudum, nec morbis lepre et caduco tactum* ». Il vaut 34 écus d'or, soit 68 florins à 32 sous<sup>7</sup>. Le 28 janvier, le noble Pascal de Galdis, patron de navire de Marseille, se rend acquéreur d'une esclave noire enceinte baptisée et d'un petit garçon noir « *nationis negrorum* » de 4 ans, également baptisé. Le prix de la mère et de son enfant est de dix quintaux de lin lombard<sup>8</sup>. Le 21 septembre 1468, l'acquéreur revend le petit garçon à un nommé Petrus Melini d'Aix<sup>9</sup>. Comme la provenance est cette fois indiquée par « *de Monte Barca in Berberia* », il semble certain qu'elle pouvait s'appliquer également à la mère. Le prix du jeune garçon est de 30 florins. Remarquons encore que si cet enfant et sa mère ont été qualifiés de « *nationis negrorum* » dans le premier acte et si, dans le second, il est question de la Barbarie à propos des Monts de Barca, on peut en déduire que le second notaire — qui ne qualifie pas le jeune garçon de « maure » — se rend compte qu'il vient de plus loin, c'est-à-dire du Soudan par les routes caravanières. Enfin, le 11 mars 1491, Johannes Silvi, marchand d'Aix, vend à Jean Pinol, marchand de Marseille, « *servam et sclavam nigram vocatam Luciam de Mont de Barcas* » pour 40 écus<sup>10</sup>.

Tous les actes que nous avons cités se rapportent à Marseille et à la Provence. En Roussillon on rencontre également des noirs au xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le 22 juin 1402, Jean Jou, docteur en décrets, vend à l'évêque d'Elne un Sarrasin noir baptisé de 17 ans pour 47 livres barcelonaises<sup>11</sup>. A Perpignan, le 11 avril 1415, Guillaume de Só, vicomte d'Evol, vend à un épicier de la ville, pour 60 livres et demie de Barcelone, une esclave qualifiée d'éthiopienne, terme qui signifie simplement africaine. Elle est baptisée et âgée de 30 ans. D'autre part, en 1453, se vend pour 70 livres un nègre de 18 ans<sup>12</sup>. Aucun de ces captifs n'est renseigné comme venant des Monts de Barca.

6. E. Fassin, *Curiosités des registres des anciens notaires d'Arles*, dans *Le Musée, Revue arlésienne historique et littéraire*, 1878, p. 63.

7. A.B.R. Not. Ant. Odoul, n° 153, f° 239.

8. A.B.R. Not. J. Caradet de Bourgogne, n° 160, f° 132.

9. A.B.R. Fonds Courtès, 366 E, n° 3, Not. Ant. Bègue (non folioté).

10. A.B.R. Dépôt d'Aix, Fonds Muraire, n° 633, f° 77.

11. A. Brutails, *Etude sur l'esclavage en Roussillon du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle* dans *Nouv. Rev. hist. de droit franç. et étr.*, 1886, p. 392.

12. *Ibid.* pp. 390 sq., 411.

Cette qualification revient cependant six fois sur huit à Marseille et Aix. Il vaut donc la peine que nous tâchions de nous rendre compte si les esclaves noirs en provenance des Monts de Barca sont également représentés sur des marchés extérieurs au Midi de la France.

En Catalogne, à Santa Coloma de Queralt, vécut pendant quelques années un évêque du nom de Gonzalo Fajardo qui semble avoir été titulaire du siège d'Alghero en Sardaigne. Il possédait un esclave nègre qualifié de « Sarrasin des Monts de Barca », âgé de 17 ans. Ce noir s'appelait anciennement Paris, mais après l'avoir confirmé, l'évêque lui avait donné le nom d'Antoine. Le prélat le vendit en 1447 pour 61 livres à Joan Agaçó, du mas d'Agaçó sous Aguiló<sup>13</sup>. Une indication de provenance analogue figure dans un acte de 1455 par lequel Jean Sallent, scribe du roi d'Aragon, vend à Michel de Plano, bourgeois de Barcelone, un esclave répondant au nom d'Orlando, âgé de 15 ans, pour 47 livres barcelonaises de tern<sup>14</sup>. D'autre part, par deux actes de 1449, Pedro Rodriguez, marchand de Séville, fait l'acquisition à Barcelone d'une négresse néophyte des Monts de Barca, âgée de 35 ans, valant 22 livres barcelonaises, et d'une autre de même provenance pour 33 livres<sup>15</sup>. En outre, il est question parfois de captifs sarrasins des Monts de Barca dont il n'est pas spécifié s'ils sont noirs. Ainsi, le 31 juillet 1411, Johannes Odierna, marchand de Syracuse, cède au calfat barcelonais Nicolaus Massaneti, représenté par sa femme, une néophyte « *de natione Sarracenorum de Munt de Barques* ». L'esclave porte le nom de Ventura, est âgée de 30 ans et coûte 35 livres<sup>16</sup>. Le calfat avait encore en sa possession au moins une autre esclave de même provenance, puisque, le 23 septembre, un chirurgien de Barcelone du nom de Gabriel Ferrer s'en rend acquéreur. Cette Sarrasine « *de partibus de Munt de Barques* » était âgée de 35 ans et néophyte; elle valait 35 l. 15 s. barcelonais de tern<sup>17</sup>. Enfin, le 16 janvier 1441, Petrus Massana, marchand et bourgeois de Barcelone, cède à Francischus Guillermi, bourgeois de Valence, une esclave sarrasine non baptisée originaire des Monts de Barca. Elle porte le nom de Puspa et a été prise de bonne guerre. Bien qu'elle ne soit âgée que de 13 ans, l'acheteur consent à la payer 47 livres barcelonaises de tern<sup>18</sup>.

Par contraste avec cette série d'actes mentionnant comme provenance les Monts de Barca, notons qu'un acte de 1489 nous met en présence

13. J. Segura, *Aplech de documents curiosos e ineditos fahents per la historia de las costums de Catalunya (Jochs florals de Barcelona, Barcelone, 1885)*, p. 152.

14. Archives municipales de Barcelone. Boîte Esclavage. Original.

15. *Ibid.*

16. Archives notariales de Barcelone (A.N.B.). Not. Antonio Brocard : Minutier de 1411 (non folioté), publié dans C. Verlinden : *op. cit.* p. 858.

17. Cf. n. 14.

18. A.N.B. Not. Ant. Brocard : Minutier de 1440-42 (non folioté).

d'un cas d'importation directe par mer en provenance de Guinée. Le 16 juin de cette année, Petrus Dies, marchand portugais de Lisbonne, vend « *more piratico* » à Eléonore, épouse de l'honorable Augustus de Copons, *donzell* de Barcelone, « *quandam servam et captivam meam nigram de nascione de Guinea* » de 25 ans et sa fillette de 2 ans pour le prix global de 36 livres barcelonaises<sup>19</sup>.

Tant en Provence qu'en Catalogne, les esclaves noirs provenant des Monts de Barca semblent donc se rencontrer surtout vers le milieu du siècle. En Provence, une seule vente se place vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle; en Catalogne, deux actes de 1411 ne paraissent pas concerner des nègres.

Voyons comment se présente la situation en Sicile. Les Monts de Barca sont mentionnés dès 1303 dans un acte d'affranchissement passé le 29 mai à Monte San Giuliano, actuellement Erice sur la côte nord-ouest de la grande île. Il s'agit d'un Sarrasin Musud « *olim de genere Sarracenorum Araborum de Montibus Barcarum ortum* »<sup>20</sup>, donc certainement pas d'un noir. Dans le registre d'un notaire panormitain inconnu de 1308-9, conservé aux Archives de l'Etat à Palerme, cinq actes de 1309 concernent des esclaves provenant des « Monts de Barca », dont trois sont qualifiés d'olivâtres, une de blanche et un seul de noir. La Cyrénaïque ne semble donc pas encore remplir le rôle qu'elle tiendra plus tard, celui de point d'aboutissement des routes caravanières amenant les esclaves du Soudan<sup>21</sup>.

Sur la foi des actes notariés siciliens relatifs à la traite des noirs, on dirait, à première vue, que la situation commence à changer une quinzaine d'années plus tard. En effet, devant le notaire Peregrino Salerno de Palerme, le 29 août 1326, un habitant de Cefalù vend à un Panormitain une Sarrasine noire des Monts de Barca<sup>22</sup>. De même, le 30 novembre 1336, il s'agit de « *servum unum nigrum sarracenum de genere Sarracenorum, ortum de Montibus de Barca* »<sup>23</sup>. De même en 1339 (3 novembre), toujours devant le même notaire de Palerme, un habitant de Calatafimi vend à un citoyen de Messine un Sarrasin noir des Monts de Barca<sup>24</sup>. Mais il vient également des esclaves « olivâtres » du même endroit<sup>25</sup>. La comparaison que nous ferons bientôt avec le siècle suivant nous permettra de constater que les esclaves noirs

19. A.N.B. Not. Andres Mir (non folioté). Publié dans C. Verlinden, *op. cit.* p. 857.

20. A. De Stefano, *Il registro notarile di Giovanni Maiorana*, Palerme, 1943, n° CXXXIX.

21. C. Verlinden, *L'esclavage en Sicile au bas Moyen âge*, dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. XXXV, 1963, pp. 34 sq.

22. *Ibid.*, p. 38.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*, p. 39.

25. *Ibid.*, p. 40.

augmentent très fortement en nombre au xv<sup>e</sup> siècle et nous amènera à nous demander si les noirs des Monts de Barca mentionnés au xiv<sup>e</sup> siècle ne résidaient pas en Afrique du Nord avant de devenir esclaves en Sicile, en d'autres mots, si la mention des « Monts de Barca » qui accompagne leur nom au xiv<sup>e</sup> siècle a quelque chose de commun avec la traite transsaharienne dirigée vers l'Europe méditerranéenne.

Au xv<sup>e</sup> siècle, les esclaves noirs sont particulièrement nombreux en Sicile. Voici, par exemple, une négresse de 28 ans venant des Monts de Barca et vendue à Palerme le 1<sup>er</sup> décembre 1440<sup>26</sup>. Le 14 novembre de l'année suivante un esclave masculin non baptisé provient de la même zone. De même, deux femmes et un homme de 25 ans vendus en 1443<sup>27</sup>. Vers la fin de la même année encore, trois garçons de 11, 10 et 20 ans<sup>28</sup>. En 1444 est mentionnée une femme de même provenance; en 1447 on rencontre une femme, un homme de 28 ans, un garçon de 17, une femme de 25 et un homme de 40 ans<sup>29</sup>. Les Monts de Barca sont, dans l'ensemble, indiqués comme lieu d'origine dans la moitié des actes concernant des noirs que nous avons relevés à Palerme durant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle; de plus les mentions se groupent vers le milieu du siècle.

Durant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, en 1461, il est question d'une jeune fille noire importée par les Monts de Barca; de même pour une femme de 40 ans en 1467 et une autre de 25 ans en 1474<sup>30</sup>. Une dernière mention d'une « *serva nigra, nomine Lucia, de Montibus Barcharum* » date de 1492<sup>31</sup>, mais on notera que les Monts de Barca apparaissent surtout au début de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Pour l'ensemble du siècle nous pouvons donc dire qu'en Sicile, comme en Provence et en Catalogne, les Monts de Barca sont surtout cités dans les actes concernant la traite datant des décennies centrales. De plus, en Sicile, les mentions sont beaucoup plus nombreuses à la fin de la première moitié du siècle qu'au début de la seconde. Soulignons aussi qu'un homme vendu en 1458 est qualifié de « sauvage » et qu'il en est de même pour une femme qui change de propriétaire deux ans plus tard<sup>32</sup>. Il semble que, dans ces cas, il doit s'agir d'esclaves provenant de plus loin que la Cyrénaïque, mais aucun des deux n'a, d'après les actes qui les concernent, passé par les Monts de Barca.

26. *Ibid.*, p. 69.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*, p. 70.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, pp. 72-74.

31. R. Starrabba, *Appunti per una storia della prostituzione in Sicilia*, dans *Archivio storico siciliano*, N.S., I, 1876, p. 370.

32. C. Verlinden, *L'esclavage en Sicile*, p. 72.

A Naples les esclaves noirs sont fort nombreux pendant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle au point d'atteindre 83 % de l'ensemble de la population servile que nous avons relevé pour cette ville durant ce demi siècle<sup>33</sup>.

En 1455, une femme de 46 ans est originaire des Monts de Barca, tandis que le vendeur déclare qu'une autre vient des Monts de Barbarie, ce qui est évidemment une seule et même chose<sup>34</sup>. Le 29 avril 1467, Nicolas de Amanthea de Reggio de Calabre vend à Loysius de Rayano, noble napolitain, un garçon noir de 10 ans, dont l'acte établi par le notaire Francesco Composta de Portici déclare qu'il est « *de genere Montis Barcarum* », mais il devait venir de plus loin, car il est vendu « *cum pede sinistro ferrato* » ce qui ne se fait que pour les esclaves « sauvages ». Le 18 et le 25 mai sont vendues des femmes de 22, 20, 20 et 12 ans toutes de même provenance, ce qui est fréquent vers ce moment. Dans un acte du 20 mai 1476 il s'agit d'une « *servam nigram servagiam* »<sup>35</sup>. Bien que les actes concernant les esclaves noirs continuent à être nombreux à Naples jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les mentions des Monts de Barca diminuent très fortement après 1470.

Les esclaves noirs ne paraissent pas avoir été fort nombreux à Gênes, mais le furent un peu davantage à Venise.

A Gênes il y a des esclaves nègres dès le début du xiii<sup>e</sup> siècle. Ainsi le 17 novembre 1213, un *draperius* génois vend « *quandam ancillam meam nigram, nomine Maria* » à un confrère<sup>36</sup>, mais des nègres des Monts de Barca ne sont mentionnés que rarement et surtout au début du xiv<sup>e</sup> siècle. Nous nous trouvons alors devant des cas tout à fait semblables à ceux relevés en Sicile au même moment. A preuve une minute de 1304 (21 avril), dont voici le libellé « *Ego Albericus de Gigiatico de Varesio vendo, cedo et trado tibi Benedicto de Paganno quemdam sclavum meum Musaveum nigrum presentem et volentem, qui fuit de Monte Barche, circa annorum viginti, cum omni vicio et sagacitate ipsius, finito precio librarum XV Janue* »<sup>37</sup>. Ici, comme en Sicile au même moment, nous avons affaire à des nègres musulmans — que l'on songe au nom du captif! — résidant en Cyrénaïque. La traite transafricaine n'a rien à voir ici. Par contre il s'agit d'importation via le Portugal en 1489 (24 décembre) dans deux actes passés devant le notaire Francesco Delfino<sup>38</sup>. On y voit Afonso Diez de Lisbonne vendant deux fillettes

33. C. Verlinden, *Schiavitù ed economia nel Mezzogiorno agli inizi dell'età moderna*, dans *Annali del Mezzogiorno*, t. III, Catane, 1963, p. 20.

34. Archives notariales de Naples. Not. Andrea da Afeltro. Reg. non folioté.

35. Arch. not. Naples Not. Regnabile Parascandolo. Reg. 1475-77, f° 113 r°.

36. Archives de l'Etat à Gênes, Not. Pietro Ruffo, f° 110, n° 2.

37. Arch. Etat Gênes, Not. Enrico de Porta, reg. 2, f° 75 v°, n° 2.

38. Filza 2, n° 479, 480.

noires de 10 ans à des Génois. Cette fois nous nous trouvons devant un cas analogue à celui relevé ci-dessus pour la même année à Barcelone<sup>39</sup>

A Venise les esclaves noirs se rencontrent surtout au xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi le 19 juin 1406, le « *barbitonsor Johannes quondam Francisci de Florentia* » vend à Catherine de Bononia, habitant « *in Casteleto Venetiarum* », une esclave noire, Lucie, de 25 ans, pour 35 ducats. L'acte suivant nous apprend que l'acheteuse est « *matrona meretricum in loco publico Venetiarum* »<sup>40</sup>. Il n'y a toutefois ici aucune mention des Monts de Barca. Il n'en est pas ainsi chez un notaire du nom de Franciscus Belletto dont le registre pour les années 1469-74 commence à Tunis et se continue à Modon et à Corfou avant de se terminer à Venise<sup>41</sup>. Le 10 mai 1469, Julianus Malavena de Tabia « *loco Riparie occidentis Janue* », patron de navire, reconnaît au père Nicolas de Pise, cistercien, d'avoir chargé sur son navire à Tunis « *capita seu nigros quatuor* » de 20 ans environ, qui lui ont été remis par un Florentin du nom de Laurentius Bonzi. Il promet de les décharger à Porto Pisano « *sine naulo vel aliqua expensa* » et de les remettre à deux marchands florentins ou à leurs mandataires. L'acte a été passé à Tunis devant un témoin vénitien et un autre de Florence. Nous avons affaire ici à un notaire vénitien qui se déplace de port en port à bord de différents navires et y passe des actes parmi lesquels certains concernent des esclaves nègres. Le 24 novembre 1474, à Modon en Morée, Benedictus de Modon vend ainsi devant notre notaire à Jérôme Grimani de Venise « *unum sclavum nigrum de partibus Africe* ». L'esclave est baptisé et la vente se fait selon les usages de Venise. Le prix est de 26 ducats. A Corfou, le 3 décembre, Alovissus Caparasi, marchand sicilien de Syracuse, se trouvant à bord du navire de son concitoyen Henricus de Blascho venant « *ex partibus Africe de Monte de Barca* », vend à un Vénitien une noire des Monts de Barca de 14 ans pour 32 ducats. Le même Syracusain cède à un autre Vénitien, le même jour et au même endroit, un nègre des Monts de Barca de 12 ans pour 28 ducats. Mais de pareilles précisions sur l'origine des esclaves nègres sont extrêmement rares chez les notaires vénitiens qui se bornent en général à des indications vagues comme celle figurant dans un acte de 1470 passé à Venise devant le notaire Barthélémy de Comucio : « *sclavam de genere Nigrorum* »<sup>42</sup>.

Nous voyons donc qu'à Venise les rares mentions des Monts de Barca se placent vers le milieu de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Dans les colonies vénitiennes, comme Modon et Corfou, il en est de même, puisque

39. Supra, p. 337-338.

40. Archives Etat Venise. Not. Alb. Cecchini, Chanc. Inf. C. I, B. 6.

41. *Ibid.* Chanc. Inf., B. 20.

42. M. de Mas Latrie, *Commerce et expéditions militaires de la France et le Venise au Moyen âge*, dans *Mélanges Historiques*, t. III (Paris, 1880), p. 150 sqq., n° IV.

c'est là qu'ont été acquis les esclaves que nous venons de mentionner. En Crète vénitienne, nous avons rencontré des noirs en 1482 et 1484, mais sans que leur origine soit mentionnée avec précision<sup>43</sup>.

Dans l'ensemble du monde méditerranéen européen, nous constatons donc que les mentions d'esclaves noirs importés via les Monts de Barca sont surtout fréquentes jusque vers les années 1470 et qu'elles le sont le plus vers le milieu du siècle. Ceci fait songer à un texte de Léon l'Africain qui écrit en 1526 et d'après lequel les caravanes transsahariennes ne passent plus par les Monts de Barca depuis cent ans<sup>44</sup>. Il y a là manifestement quelque exagération du point de vue chronologique. En nous basant sur ce que nous apprennent les actes notariés concernant des ventes de nègres importés via les « Monts de Barca », nous pouvons conclure qu'il faut réduire le « siècle » de Léon d'Africain à cinquante ou soixante ans. Avec cette restriction chronologique l'observation de l'auteur de la *Description de l'Afrique* paraît répondre à la vérité. Léon voit, toutefois, la raison du fait dans les pillages des habitants de la presque île de Barca, mais il est certain qu'il y en avait une autre et beaucoup plus importante. C'est que les courants de traite africains à destination de l'Europe s'étaient détournés des routes transsahariennes et qu'ils suivaient de plus en plus la voie maritime ouverte par les Portugais. Le Vénitien Alvise Cà da Mosto qui fit du commerce sur la côte occidentale en connexion avec les Portugais et qui décrit en 1460 ou peu après<sup>45</sup> marque la transition vers ce changement dans un passage où il s'agit de la concurrence entre les routes de Barca et de Berbérie d'une part, et la route maritime portugaise au départ d'Arguim de l'autre. « *Le quali teste (= esclaves) capitano alla detta scala e luogo di Oden (= Ouadan) e di lì si dividono, che parte ne va alli monti di Barca e di lì capitano in Sicilia; e parte ne capitano al detto luogo di Tunis e per tutta la costa di Barberia; e un'altra parte conducono 'a questo luogo d'Argin, e vendesi à Portogallesi dell'appalto* ». Telle était la situation en 1460. A ce moment les Portugais qui tenaient la concession (*appalto*) de la traite à Arguim expédiaient de 700 à 800 têtes par an au Portugal<sup>46</sup>, mais fort peu de nègres étaient exportés alors de ce pays qui ne disposait à cette époque que de cette seule source africaine pour alimenter sa classe servile. Il n'en est, toutefois, plus ainsi en 1472, date à laquelle les Cortès portugaises protestent contre

43. C. Verlinden, *La Crète, débouché et plaque tournante de la traite des esclaves aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, t. III, Milan, 1962, p. 666.

44. *Description de l'Afrique*, éd. A. Epaulard, t. I, Paris, 1956, p. 9.

45. C. Verlinden, *Navigateurs, marchands et colons italiens au service de la découverte et de la colonisation portugaise sous Henri le Navigateur*, dans *Le Moyen âge*, t. LXIV, 1958, p. 488.

46. R. Caddeo, *Le navigazioni atlantiche di Alvise da Cà da Mosto*, Milan 1928, p. 188.

l'exportation d'esclaves guinéens hors du royaume<sup>47</sup>, et ce trafic ne fit que croître lorsque le florentin Bartolomeo Marchione reçut en 1486 la concession de la traite au Rio dos Escravos<sup>48</sup>. A partir de ce moment, les Monts de Barca n'apparaissent plus que très rarement dans les actes de vente d'esclaves de l'Europe méditerranéenne. En Provence, ce n'est plus le cas qu'une seule fois en 1491, alors que la dernière mention précédente était de 1465. Cette coïncidence entre la chronologie de l'esclavage noir en France méridionale au xv<sup>e</sup> siècle et celle des courants de traite en Afrique méritait, croyons-nous, d'être signalée dans ce recueil dédié à la mémoire d'un historien-économiste qui, au cours d'une carrière trop brève, s'est toujours intéressé très vivement aux mouvements d'ensemble où s'intègrent des faits économiques ou sociaux observables à l'échelle locale et régionale.

Charles VERLINDEN.

47. H. da Gama Barros, *Historia da administração publica em Portugal* (2<sup>e</sup> éd. par T. de Souza Soares), t. X, p. 163.

48. C. Verlinden, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. I<sup>er</sup>, pp. 625 sqq.